



## LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 18 juin 2021

### PROCES DEVANT LA COUR D'ASSISES DE SAINT-OMER POUR DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES SUR DES ENFANTS PAR UN ANIMATEUR D'OUTREAU

La Voix De l'Enfant se félicite de la décision prise aujourd'hui par la Cour d'assises de Saint-Omer prévoyant que les débats se déroulent à huis-clos partiel.

Ainsi, comme le demande La Voix De l'Enfant, toutes les fois où cela se présente, le huis-clos sera effectif lors d'auditions à la barre d'enfants ou de la diffusion de leur audition filmée. Dans un souci de protection des jeunes victimes, il est essentiel qu'au cours de leur procès, les enfants ou les adolescents soient protégés et que ce qui a porté atteinte à leur intégrité physique et morale ne soit pas livré au grand public.

Il est cependant important que les actes reprochés à l'accusé soient examinés publiquement.

Par le huis-clos-partiel, les enfants sont ainsi préservés des conséquences que pourrait avoir une audience publique tout en permettant de conserver aux débats, notamment du fait de la présence des médias, toutes leurs vertus pédagogiques.

A fortiori lorsque les débats portent sur des faits mettant en évidence que, bien qu'alertées par des collègues intervenant à ses côtés dans le cadre de ses fonctions périscolaires, certaines personnes n'ont pas saisi les autorités judiciaires sur des comportements inappropriés de l'accusé, ne serait-ce que par un simple signalement.

La Voix De l'Enfant s'interroge notamment sur la passivité - et donc la responsabilité - de la mairie d'Outreau et souhaite que cela soit attentivement examiné au cours des débats.

En effet, des comportements préoccupants qui ont été clairement portés à la connaissance de la mairie auraient dû, a fortiori suite à une affaire qui a marqué cette ville, conduire à ce que des mesures soient prises et que les autorités judiciaires soient informées. Sans intervention, l'accusé a conservé une activité au contact d'enfants, lui laissant toute latitude pour commettre de nouvelles violences sexuelles durant plus d'un an.

La Voix De l'Enfant est représentée  
par Maître Frédéric BENOIST, avocat au barreau de Paris.

**Pour tout contact :**

**Martine Brousse**

06 22 80 82 82

Présidente de La Voix De l'Enfant

[mbrousse@lavoixdelenfant.org](mailto:mbrousse@lavoixdelenfant.org)

**Maître Frédéric BENOIST**

06 03 17 70 07

Avocate au barreau de Paris